



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

## **Services aux étudiants Procédure pour l'autorisation d'une activité avec consommation d'alcool**

Il faut **déposer le Formulaire de demande de permis d'alcool** obligatoirement **21 jours avant la date de l'activité** pour en obtenir l'autorisation au local A3.32.

1. Se procurer le Formulaire pour l'autorisation d'une activité avec consommation d'alcool à l'accueil des Services aux étudiants (local A3.32) ou aux SAE communautaire (local A3.28a). Le demandeur et le responsable doivent être **majeurs**. Une preuve d'identité pourra être exigée.
2. Réserver le local souhaité en obtenant la signature de la personne-ressource :

<b>La salle du Café l'Exode :</b> Local A3.28a Poste téléphonique : 2766	<b>Salles de cours (jour) :</b> Local A3.55k Poste téléphonique : 2129
<b>La salle du Conseil d'administration :</b> Local A5.85 Poste téléphonique : 2291	<b>Salles de cours (soir) :</b> Local A3.78e Poste téléphonique : 2065
<b>L'Agora :</b> Local A3.34 Poste téléphonique : 7564	<b>La cafétéria A4.82a</b> Local A3.28a Poste téléphonique : 2766
<b>Les cafétérias A4.79 et A4.82 :</b> Local A5.51 Poste téléphonique : 2149	
3. Demander aux SAE vos besoins techniques pour la tenue de l'activité. Remplir le formulaire spécifique à cet effet avec la personne-ressource, **Maude Lemire-Desranleau, local A3.28a.**
4. Compléter le formulaire de commande d'alcool. Les coûts de l'activité (alcool, permis, RACA, etc.) doivent être acquittés **10 jours à l'avance**, en payant à la caisse centrale. **Ces coûts s'appliquent uniquement aux locations effectuées par des groupes de l'extérieur du CVM.**
5. L'organisateur responsable de l'activité doit s'assurer du bon déroulement de celle-ci, du respect des règlements et de l'inventaire de l'alcool à l'entrée et à la sortie, conjointement avec le RACA. Les pertes ou les bris sont assumés par le comité ou l'organisme responsable de l'activité.
6. Une subvention de 4\$ / heure pour les frais de RACA peut être obtenue des SAE pour les activités organisées par l'AGECVM, les comités étudiants ou un groupe étudiant. (L'engagement des RACA se fait pour un minimum de 3 heures.)
7. **Des frais de 25\$ seront ajoutés à la facturation si la demande est inférieure au délai de 21 jours.**
8. **Une fois la demande déposée, des frais de 5\$ seront facturés pour chaque changement apporté à la demande.**

***J'atteste avoir pris connaissance de chaque élément de la procédure.***

---

Signature

Date